

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1993/119
22 avril 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-neuvième session
Point 14 de l'ordre du jour

DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Lettre datée du 10 mars 1993, adressée au Secrétaire de la Commission des droits de l'homme par le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination

Il a été porté à mon attention que, lors de la séance de nuit de la Commission des droits de l'homme tenue le 9 mars, pendant la discussion relative au point 14 de l'ordre du jour intitulé "Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique", le représentant de l'organisation non gouvernementale Centre Europe-Tiers Monde, M. Ozden, m'a incorrectement cité dans son intervention.

Je voudrais donc qu'il soit officiellement noté que le secrétariat de la Convention de Bâle est intervenu très rapidement en ce qui concerne le projet d'exportation en Somalie de déchets dangereux de certains pays européens. Outre que sa coopération avec les gouvernements intéressés a conduit à empêcher toutes les exportations envisagées de déchets dangereux en Somalie, le secrétariat a envoyé deux missions dans ce pays pour enquêter sur les informations reçues au sujet de la décharge de déchets dangereux sur le territoire somalien. Ces deux missions se sont déroulées du 24 septembre au 1er octobre 1992 et du 28 novembre au 6 décembre 1992. Une copie du rapport de ces deux missions a été adressée à M. L.T. Kapungu, directeur du bureau du représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en Somalie ainsi qu'aux autorités somaliennes et à d'autres organismes intéressés.

Si la partie de la déclaration dans laquelle le représentant de Centre Europe-Tiers Monde me prête des propos erronés doit être mentionnée dans le rapport de la Commission, je souhaiterais que la présente mise au point y soit également reflétée.

(Signé) M. I. Rummel-Bulska
Coordonnateur

GE.93-12938 (F)